

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2026

RELATIF AU RENFORCEMENT DES JURIDICTIONS CRIMINELLES - (N° 2682)

Tombé

N° CL5

AMENDEMENT

présenté par

M. Guinot, Mme Lorho, Mme Blanc, M. Chaumeil, M. Gery, M. Gillet, Mme Griseti, M. Guitton,
Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Pollet, M. Rambaud, M. Rancoule, M. Taverne,
M. Tomatis, M. Tribuiani et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 36 par les mots :

« assortie d'un stage en cour criminelle départementale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer aux citoyens assesseurs une formation complète qui leur permettant de connaître le terrain en plus des bancs de l'école nationale de la magistrature.